

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le treize mai à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD ,

**Secrétaire de séance : Mme Marie CALERO**

Mme BOMPARD	Mme MATHIEU	Mme BOUCLET
M. RAOUX	Mme GRANDO	M. ZILIO
Mme CALERO	Mme PLAN	
Mme LAVALLEE	M. BESNARD	
Mme NERSESSIAN	Mme SIBEUD	
M. MICHEL	Mme GOUVARD	
Mme FOURNIER	M. DUMAS	
M. MORAND	M. MALAPERT	
M. MERTZ	Mme PECHOUX	
Mme MOREL-PIETRUS	Mme GUTIEREZ	
M. JEAN	M. ARNAUD	

**Représentés :**

M. VASSE	par	M. RAOUX
M. POIZAC	par	M. MORAND
Mme PONCET	par	Mme CALERO
M. ANDRE	par	M. MALAPERT
M. RODRIGUEZ	par	Mme NERSESSIAN
Mme DESFONDS FARJON	par	M. ZILIO

**Absente :** M. MASSART, M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

## **QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

**Candidature** : Mme CALERO

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

\*\*\*\*\*

## **QUESTION N° 2 – CESSION A M. CARLONI - PARCELLE DECLASSEE DU DOMAINE PUBLIC SECTION BO N° 323 - RUE ALEXIS DAVID**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à M. Jean-Pierre CARLONI pour un montant de 480 €, la parcelle communale cadastrée section BO n° 323 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>, située rue Alexis David.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et à l'établissement du document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 3 – CESSION A M. DELAYE - PARCELLE DECLASSEE DU DOMAINE PUBLIC SECTION BO N° 322 - RUE ALEXIS DAVID**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à M. Kévin DELAYE pour un montant de 240 €, la parcelle communale cadastrée section BO n° 322 d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>, située rue Alexis David.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 4 – CESSION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - FONCIER DE LA ZAC PAN EURO PARC**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les modalités de transfert, en pleine propriété, des parcelles appartenant à la ville de Bollène situées sur la ZAC PAN EURO PARC, pour un prix de 1 811 640,00 € H.T., telles qu'adoptées par la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.),

- de céder à la C.C.R.L.P., pour un montant de 1 811 640,00 € H.T., les parcelles mentionnées ci-dessus d'une superficie totale de 185 296 m<sup>2</sup>, situées dans le périmètre de la ZAC PAN EURO PARC.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

## QUESTION N° 5 – CREATION D'UNE VOIE COMMUNALE - RUE FREDERIC MISTRAL

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'enquête publique préalable à la création d'une voie, au classement du nouveau débouché et au déclassement de l'existant.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

\*\*\*\*\*

## QUESTION N° 6 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 7 – SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE (S.M.D.V.F.) - DEBROUSSAILLEMENT DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES ET REFECTION DES PISTES DE DEFENSE FORESTIERE CONTRE L'INCENDIE (D.F.C.I.) - CONTRIBUTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'accorder le versement d'une contribution financière de la Commune au Syndicat Mixte de Défense et Valorisation Forestière, pour l'année 2019, d'un montant maximal de 26 372,40 € correspondant à la réalisation des travaux de mise aux normes de débroussaillage sur les voies ouvertes à la circulation publique situées dans les massifs forestiers et ceux concernant les travaux sur les pistes D.F.C.I.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de cette opération.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 8 – AMENAGEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRES - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence pour l'installation de points d'apport volontaire sur le territoire de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 9 – DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - MISE EN PLACE D'UN PLAN D'INTERVENTION - CONVENTION AVEC UNE ENTREPRISE AGREEE - APPROBATION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la mise en place d'un plan d'intervention pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal de Bollène.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget 2019 en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 10 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2019 - COMPLEMENT**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de voter une subvention conditionnelle pour l'exercice 2019, d'un montant de 200 € à l'association « U.A.H.V. » (Union Athlétique Haut Vaucluse) :

Subvention conditionnelle :

FONCTION 415 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

**U.A.H.V (Union Athlétique Haut Vaucluse)      200 €**

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous le documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 11 – PATRIMOINE - PEINTRE BOLLENOIS JOSEPH-FREDERIC MARQUIS - ŒUVRES ET ACCESSOIRES DE PEINTURE ET DE DESSIN - DON AFFECTE**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accepter le don à la commune, de monsieur Jean-Frédéric Marquis, d'oeuvres picturales et d'ustensiles de travail (liste ci-annexée) du peintre Joseph-Frédéric Marquis à inscrire à l'inventaire du fonds communal, afin d'en assurer la sauvegarde,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 12 – FESTIVAL "LES POLYMUSICALES" 2019 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter les conventions de partenariat à passer entre la ville de Bollène et les entreprises qui désirent contribuer à l'organisation du festival d'été « Les Polymusicales » 2019, aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 13 – ORCHESTRE A L'ECOLE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COLLEGE HENRI BOUDON - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention à passer avec le collège Henri BOUDON dans le cadre de son projet « Orchestre A l'Ecole » en vue d'un appui pédagogique, pour sa mise en place, du Conservatoire de Musique « André ARMAND », aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 14 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROGRAMMATION 2019 - PREMIERE TRANCHE DE SUBVENTIONS**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'approuver le versement de la participation communale (première tranche) pour l'exercice 2019 aux partenaires visés dans le tableau ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : M. BESNARD

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 15 – ESPACE DE VIE SOCIALE - CHARTE DE LABELLISATION "POINTS RELAIS C.A.F." VILLE DE BOLLENE / C.A.F. DE VAUCLUSE - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la charte de labellisation « Points Relais C.A.F. » à passer avec la C.A.F. de Vaucluse qui précise les conditions de la labellisation de l'Espace de Vie Sociale de la ville de Bollène en tant que « Point Relais C.A.F. »,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 16 – SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN (S.E.V.) - TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES (I.R.V.E.)**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de transférer au Syndicat d'Energie Vauclusien (S.E.V.) la compétence optionnelle infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques (I.R.V.E.),
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 17 – CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS - ACTUALISATION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 1 094 623,64 € auprès de la communauté de communes Rhône Lez Provence, au titre du fonds de concours, pour la construction d'une salle omnisports,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 18 – CONSTRUCTION D'UN VELODROME ET D'UNE PISTE BMX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS - ACTUALISATION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 754 440,06 € auprès de la communauté de communes Rhône Lez Provence, au titre du fonds de concours, pour la construction d'un vélodrome et d'une piste BMX,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

## **QUESTION N° 19 – FETES PUBLIQUES 2019 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les montants des subventions conditionnelles et de verser ces subventions conditionnelles aux associations coordinatrices d'animations dans le cadre de la fête de Bollène ville et des fêtes de quartiers pour l'année 2019,
- d'approuver les modalités de versement telles qu'énumérées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 20 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DU CENTRE ANCIEN (O.P.A.H. DU CENTRE ANCIEN) DE LA VILLE DE BOLLENE 2019-2021 - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ETAT / AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) / DEPARTEMENT DE VAUCLUSE / GROUPE ACTION LOGEMENT - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'abroger la délibération n° DEL\_2019\_30 du 25 mars 2019,
- d'approuver le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) d'une durée de trois ans sur le centre ancien de la ville de Bollène,
- d'adopter la convention à passer avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le département de Vaucluse et le groupe Action Logement, pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'ordre de service du marché relatif à la mission de suivi animation prévue dans le cadre de l'O.P.A.H., ayant comme enjeux :
  - la lutte contre l'habitat très dégradé et l'habitat indigne des propriétaires occupants (PO) et des propriétaires bailleurs (PB) en corollaire d'un loyer maîtrisé,
  - l'occupation des logements vacants,
  - la lutte contre la précarité énergétique,
  - l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents, y compris d'éventuels futurs avenants, nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

\*\*\*\*\*